

---

## RÈGLEMENT JEU CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT (janvier 2021)

### Article 1 - Organisation

L'Union Nationale des Aveugles et Déficiants Visuels (UNADEV), Association ayant pour but exclusif l'assistance et la bienfaisance, régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé au 12 rue Cursol à Bordeaux (33000), dont le numéro SIREN est le 781 846 845, ci-après désignée « L'organisateur », organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Braille January », ci-après désigné le « Jeu concours ». Ce Jeu concours est organisé en partenariat non rémunéré avec la société ORANGE, Direction Social Engagement & Accessibilité, 44 avenue de la République, 92320 Châtillon, qui a donné à l'Association les cadeaux offerts dans le cadre de ce Jeu concours. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au Jeu concours.

Le règlement est disponible sur le site internet [www.unadev.com](http://www.unadev.com).

Le règlement complet sera également adressé par mail ou par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à : UNADEV - 12, rue de Cursol - 33000 BORDEAUX - [unadev@unadev.com](mailto:unadev@unadev.com)

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu concours.

### Article 2 - Participation

Le Jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine.

La participation au Jeu concours implique l'acceptation sans réserve et irrévocable du présent règlement (ci-après le « règlement ») dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, des lois et règlements applicables en vigueur pour ce type d'opérations en France, ainsi que des conditions d'utilisation du site [www.unadev.com](http://www.unadev.com)<sup>1</sup> et du site [www.instagram.com](http://www.instagram.com)<sup>2</sup>.

Le présent concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par Instagram. Instagram ne serait être tenu pour responsable ni l'organisation du présent concours par l'organisateur, ni de ses conséquences.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France.

### Article 3 - Durée et modalités de participation

Le Jeu concours se déroule du mardi 19 janvier 2021 12:00 au mardi 26 janvier 2021 12:00 (Heure France Métropolitaine).

Pour participer, il suffit de se rendre sur la publication du 19 janvier 2021 du compte Instagram UNADEV @unadev\_france (<https://www.instagram.com/p/CKO0x5FJmWj/?igshid=3iajy53ekkva>), la liker et la partager en story ou publication. L'objectif est d'obtenir le maximum de likes et de commentaires.

Plus la publication sera aimée et partagée, plus il y aura de gagnants dans les adhérents de l'Association. Il est précisé que l'UNADEV dispose de six cadeaux offerts par la société Orange. Le concours repose sur la générosité des participants, les cadeaux n'étant pas attribués directement aux participants mais à des adhérents déficients visuels de l'Association et sur le principe de la surenchère : plus il y a de participants, plus l'UNADEV offrira de cadeaux (6 au maximum).

Trois paliers sont définis :

- 1) Plus de 20 likes et 5 partages = 2 cadeaux,

---

<sup>1</sup> <https://www.unadev.com/mentions-legales/>

<sup>2</sup> <https://fr-fr.facebook.com/help/instagram/478745558852511/>

- 2) plus de 30 likes et 10 partages = 4 cadeaux,
- 3) plus de 40 likes et 15 partages = 6 cadeaux.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les adhérents participants de l'UNADEV. Un tirage au sort aléatoire sera réalisé parmi les adhérents de l'Association, n'ayant pas explicitement refusé de recevoir le cadeau. Les adhérents seront informés de l'existence de ce jeu concours par mail et dans le magazine qui leur est dédié.

#### **Article 4 - Dotations et désignation**

Les gagnants de ce Jeu concours se verront remettre le produit en jeu dans le Jeu concours, à savoir une montre Dot Watch Orange, la première montre braille connectée, qui permet aux personnes aveugles de lire l'heure, consulter leurs SMS et notifications en toute discrétion, d'une valeur de 399€ TTC. Orange, engagé pour faire changer le regard de la société sur les personnes handicapées, a offert six montres à l'UNADEV pour ce jeu concours, et s'inscrit ainsi pleinement dans cette démarche inclusive portée par l'association.

*NB : Ce produit n'est plus commercialisé. Pour toute information sur cette montre, se rendre sur le site DOT.INCORPORATION à l'adresse suivante : <https://www.dotincorp.com/page/31?qbn2=Dot+Watch>*

#### **Article 5 - Publication des résultats et remise du lot**

L'annonce du gagnant sera faite par message privé au(x) gagnant(s) une fois le Jeu concours terminé.

La participation au Jeu concours implique l'acceptation par chaque participant, gagnant ou non, des conditions définies au présent règlement. La dotation offerte au(x) gagnant(s) ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant au Jeu-concours. Le(s) produit(s) gagné(s) sera(ont) envoyé(s) par l'UNADEV à l'adresse indiquée par le(s) gagnant(s).

#### **Article 6 - Limitation de responsabilité**

La responsabilité de l'UNADEV ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée. Toute modification du règlement donnera lieu à une mise en ligne sur le site et entrera en vigueur à compter de cette mise en ligne. Tout participant sera réputé avoir accepté toute modification du règlement du simple fait de l'autorisation de participation au Jeu concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information.

#### **Article 7 - Convention de preuve**

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

---

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les le seront aux mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **Article 8 - Données personnelles**

Vous participez à un Jeu concours organisé par l'UNADEV. Pour participer à ce Jeu concours, il vous sera nécessaire de communiquer certaines données personnelles que nous avons besoin de traiter afin de gérer le Jeu concours.

Vos données personnelles que vous transmettez à l'UNADEV dans le cadre de la participation à ce Jeu concours restent à l'intérieur de l'Union Européenne, où nous mettons tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire de vos données est l'UNADEV (Service communication). Le responsable de traitement de vos données est l'UNADEV, 12 rue de Cursol, 33000 Bordeaux.

Vous pouvez exercer vos droits (consulter, rectifier, supprimer...) vos données personnelles. Sous certaines conditions, vous pouvez aussi demander à ce que vos données soient transférées à une autre entité que l'UNADEV en envoyant un email à cette adresse : [unadev@unadev.com](mailto:unadev@unadev.com). Vous pourrez également avoir des informations sur le site : <https://www.unadev.com/mentions-legales>.

#### **Article 9 - Loi applicable et interprétation**

Le Jeu concours et le présent règlement sont exclusivement régis par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu concours ou qui serait directement ou indirectement lié à ceux-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Pour tout litige entre les parties essayerons de trouver une solution amiable. En cas d'échec, elles font attribution de compétence aux juridictions judiciaires du siège de l'UNADEV, à Bordeaux.